C.R.I.C. N° 172 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 28 juin 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 3

Organisation des travaux..... 3

Examen de l'arriéré

Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret..... 3

Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2010 (Doc. 4-IIIe (2010-2011) - N° 1)..... 3

Désignation d'un rapporteur..... 4

Exposé de M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Bairiot..... 4

Exposé de Mme la Ministre Tillieux

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, Mmes Goffinet, Bertouille..... 5

Confiance au Rapporteur..... 7

Question orale..... 7

Question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les groupes de réflexions initiés suite aux rumeurs d'implantation du groupe Marussia en Wallonie »

Orateurs : M. Mouyard, Mme la Présidente, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 7

Liste des intervenants..... 9

Abréviations courantes..... 10

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Présidence de Mme Chantal Bertouille, Présidente

- La séance est ouverte à 09 heures 12 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Je suppose que Mme la Ministre va nous rejoindre, puisque c'est à sa demande que nous nous réunissons à 09 heures, le Comité d'avis auquel elle participe se réunissant à 11 heures 30 minutes.

Nous sommes en nombre. Aussi, même si nous devons attendre Mme la Ministre pour l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget, nous pouvons passer à l'examen de l'arriéré.

Je me dois d'excuser Monsieur Kubla.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales suivantes sont retirées :

- de Mme Trotta sur « les échanges commerciaux entre la Wallonie et les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient » ;
- de M. Crucke sur « la Wallonie, une terre d'excellence numérique » ;
- de M. Kilic sur « le plan d'excellence numérique » ;
- de M. Disabato sur « l'entreprise 'Air Liquide' » ;
- de M. Crucke sur « la médiation de crédits aux PME » ;
- de M. Crucke sur « les propos de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) relatifs à plus de cohérence dans la politique industrielle » ;
- de M. Miller sur « Liège Airport » ;
- de Wesphael sur « la stratégie de la Région wallonne envers Dexia » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Je vous propose de retirer de l'arriéré de notre Commission, le rapport d'activité 2010 de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW). En effet, vous vous souvenez des problèmes que nous avons connus lorsque nous l'avions inscrit à l'ordre du jour de notre Commission avec le rapport 2009. Le gouvernement nous a en effet fait savoir qu'il souhaitait que nous reportions cet examen jusqu'à ce que le rapport ait été examiné par le gouvernement. Aussi, le décret de la SRIW imposant que ce rapport d'activité passe par le gouvernement avant de nous être délivré, il n'y a pas lieu qu'il soit inscrit dans l'arriéré de notre commission.

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Écolo). – Madame la Présidente, évidemment, il est de notre devoir de nous soumettre au décret, il n'y a aucune difficulté là-dessus. J'aurai simplement une petite remarque à émettre : depuis le début des travaux sous cette législature, on considère qu'il est important de pouvoir suivre au plus près les rapports d'activité. Nous avons d'ailleurs essayé de faire un effort à cet égard. Dès lors, je ne peux qu'encourager fortement le gouvernement a prendre acte rapidement de ce rapport d'activité pour que l'on puisse effectivement le mettre à l'ordre du jour de nos travaux.

Mme la Présidente. – J'appuie vos propos à 200 % et j'invite également le gouvernement à en prendre acte rapidement de ce rapport, de façon à ce qu'il puisse être réinscrit à l'arriéré de notre commission. Dès que nous le recevrons, et je suppose que toute la commission est d'accord, nous inscrirons les rapports 2009 et 2010 à l'ordre du jour de notre commission, sans que nous devions repasser formellement devant notre commission.

Ceci étant dit, je suspends nos travaux.

- La séance est suspendue à 09 heures 14 minutes.

- La séance est reprise à 09 heures 16 minutes.

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2010 (DOC. 4-IIIE (2010-2011) — N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2010 (Doc. 4-IIIe (2010-2011) — N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Pirlot est désigné en tant que rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – Je passe maintenant la parole à M. Bairiot pour son exposé.

M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, je vais vous donner lecture de la partie de la préfiguration des résultats du budget 2010 qui concerne la division organique 18 et les programmes relatifs à l'économie, en particulier. Il s'agit des pages 83 à 88 du rapport intégral.

En ce qui concerne le programme 18.02 «Expansion économique», les moyens d'action du programme 18.02 pour l'exercice 2010 s'élevaient à 1,6 millions d'euros en crédit non dissociés et 118,5 millions d'euros en crédits dissociés d'engagement. Ils affichaient donc une progression de 30,6 millions d'euros par rapport à ceux de 2009. Leur taux d'utilisation est, pour sa part, passé de 93,1% en 2009 à 95,9% en 2010.

L'augmentation des crédits et des engagements résulte principalement de l'évolution de trois allocations de base, à savoir, l'allocation de base 51.02 *«Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004»*, l'allocation de base 51.03 *«Primes investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises»* et l'allocation de base 51.11 *«Objectif Convergence (2007-2013) — Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER.»*

La progression la plus marquée concerne les crédits et les engagements de l'allocation de base 51.02 présentée dans le tableau n°29.

Les crédits dissociés d'engagement passent de 28,9 millions en 2009 à 39 millions en 2010 et les engagements, de 28,9 millions en 2009 à 38,4 millions en 2010.

Cette évolution est largement influencée par la prime de 7,5 millions d'euros octroyée à une entreprise pharmaceutique dans le cadre de la réalisation d'un projet d'investissement de 65 millions d'euros à Braine-l'Alleud.

Il s'agit de la création, sur une superficie totale de 4400 m_2, d'une installation biologique pilote comportant deux domaines d'activités:

- principalement, une activité de recherche et développement à l'échelle pilote;
- et complémentairement, une activité de développement des procédés à l'échelle laboratoire avant que ceux-ci soient confirmés dans le pilote.

Étant donné l'importance du montant de l'aide proposée, une condition de création d'emploi a été imposée à l'entreprise à savoir:

- la création de 100 nouveaux emplois, hors transferts d'autres sièges, sur la base de l'effectif réel à la date du 1er septembre 2010;
- le maintien de ces nouveaux emplois du 1er avril 2013 au 31 mars 2017.

Si l'entreprise ne respecte pas cette condition, l'aide sera annulée.

Concernant les AB 31.01; 31.02 et 31.08 qui sont présentées dans le tableau n°30, les taux d'utilisation des crédits d'ordonnancement sont particulièrement faibles, à savoir 44,7%; 47,8% et 41,1%.

Ces allocations sont relatives aux subventions accordées aux opérateurs d'animation économique dans le cadre des programmes opérationnels Convergence, Compétitivité régionale et Emploi et INTERREG IV. Les projets développés dans le cadre de ces programmes sont cofinancés par le FEDER et portent sur la période 2007 -2013. Les crédits d'ordonnancement sont transférés en début d'année à partir de la DO 32 sur la base des prévisions de dépenses des bénéficiaires.

En 2010, les dépenses réalisées par les opérateurs et approuvées par la région et, par conséquent, la part régionale dans le financement de celles-ci, ont été largement inférieures aux estimations initiales. Cette situation s'explique, d'une part par l'impact de la crise économique qui a fait en sorte que les services offerts par les opérateurs (sensibilisation, information, aide et accompagnement à la création, au développement et à la diversification de TPE/PME) n'ont pas toujours rencontré une demande suffisante et d'autre part par les mouvements de personnel qu'a connu le service en charge de l'analyse des déclarations de créances.

Les crédits d'ordonnancement 2011 tiennent compte du report de dépenses non réalisées en 2010, du renforcement de la capacité de traitement des déclarations de créances par le service concerné, ainsi que de l'accroissement du rythme de dépenses de certains opérateurs.

Concernant le Programme 18.03 «Restructuration et développement», les crédits non dissociés de ce programme sont passés de 1,1 million d'euros en 2009 à 21,1 millions d'euros en 2010.

Cette hausse résulte de la création en 2010 d'une nouvelle allocation de base: l'allocation de base 01.01. *«Intervention pour la couverture des charges annuelles liées au financement de l'acquisition de quotas de CO_2»*, dotée de 20 millions d'euros en crédits d'engagement qui ont été intégralement consommés.

Globalement, les engagements sur les crédits non dissociés atteignent 21,1 millions d'euros en 2010 contre 0,9 million d'euros en 2009. L'importance du montant engagé en 2010 résulte de l'engagement de la totalité des crédits de l'allocation de base 01.01 précitée, soit 20 millions d'euros, en vue du préfinancement de l'achat de droits d'émission de CO_2.

Les crédits dissociés d'engagement 2010 s'élevaient à 181 millions d'euros, contre 247,8 millions d'euros l'année précédente. Les engagements sur ces crédits atteignent 177,8 millions d'euros en 2010, alors qu'ils étaient de 242,2 millions d'euros en 2009. Cette diminution résulte essentiellement du caractère exceptionnel de l'année 2009 et des interventions de la région qui avaient été rendues nécessaires par la crise financière.

Cette diminution est en partie compensée par les nouveaux crédits et engagements des allocations 81.10 «*Octroi de crédit et prise de participation — Actions en faveur de l'entrepreneuriat* et *de la croissance des entreprises (Plan Marshall* 2. *vert)»* et 81.11 «*Renforcement du soutien financier aux technologies environnementales (Plan Marshall* 2.*vert- Axe IV)»*

La consommation des crédits des AB 81.10 et 81.11 est présentée dans le tableau n°31.

En ce qui concerne le Programme 18.06 — PME, les moyens d'action du programme 18.06 ont diminué par rapport à l'année 2009 qui avait présenté un caractère très spécifique en raison des mesures rendues nécessaires dans le cadre d'une conjoncture économique exceptionnelle. Pour rappel, les crédits de l'allocation de base 81.04 avaient été utilisés à concurrence de 20 millions d'euros — en engagement comme en ordonnancement — en vue de financer la mise en place de la Caisse d'investissement de Wallonie.

Globalement, les moyens d'action, en crédits non dissociés comme en crédits dissociés, ont diminué de 43,9 millions d'euros pour s'établir en 2010 à 174,4 millions d'euros. Ils ont été utilisés à hauteur de 171,2 millions d'euros (engagements), soit 98,1%.

Dans son rapport relatif à la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 2009, la Cour des comptes avait signalé que les demandes de primes à l'investissement introduites auprès de l'administration en 2009 accusaient globalement une baisse de l'ordre de 17,7% par rapport à l'année 2008, à l'exception des primes pour une utilisation durable de l'énergie.

L'année 2010 montre, quant à elle, une amélioration de la tendance puisque le nombre de demandes de primes a recommencé à augmenter, particulièrement durant le quatrième trimestre de l'année, comme l'indique le tableau n°32 qui présente la variation des demandes de primes à l'investissement, suivant les catégories de primes.

De même, les engagements relatifs aux primes d'emploi, AB 31.08, sont en augmentation de 23,5% et s'établissent en 2010 à 24,5 millions d'euros.

Le taux d'utilisation de 50,9% du crédit d'engagement de l'allocation de base 51.08 *«Subventions à des actions qui entrent dans le Plan wallon d'aide au transport par voies navigables»* s'explique par le report des d'investissements projetés de la part des entreprises, et donc par un faible nombre de dossiers introduits.

Je vous remercie Mme la Présidente et je vous rends la parole.

Exposé de Mme la Ministre Tillieux

Mme la Présidente. – Madame la Ministre, je vous passe la parole pour quelques commentaires en lieu et place de **M. Marcourt,** Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. .

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, en lieu et place de **M. Marcourt,** Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Bien volontiers, je vous remercie Mme la Présidente. Je remercie aussi M. Bairiot pour sa présence et son exposé.

J'ai pris connaissance, avec intérêt, du rapport de la Cour des comptes sur la préfiguration des résultats du budget de la Région wallonne pour 2010 et je vous remercie vraiment pour la qualité du travail accompli.

À titre préliminaire qu'il me soit permis d'observer que les programmes budgétaires relatifs au secteur de l'économie, qui font l'objet d'une analyse détaillée, présentent au terme de l'exercice 2010 des taux d'exécution globalement satisfaisants. Cette situation résulte notamment d'un suivi budgétaire qui vise à maximiser l'emploi des crédits

consacrés aux incitants régionaux en faveur des entreprises. Je vise en particulier les différentes AB relatives aux incitants régionaux en faveur des entreprises inscrites dans les programmes 18.02 et 18.06 où les taux d'exécution pour 2010 atteignent globalement 93% en engagement et 99,9% en ordonnancement pour le secteur des grandes entreprises et 100% en engagement et en ordonnancement pour les PME.

Pour l'AB 51.02 du programme 18.02, examiné en particulier par la cour, je rappellerai que cette AB prend en charge les aides de la Région wallonne en faveur des investissements des entreprises dans différentes filières qui sont, en terme d'importance, relatives: le gros éolien, le photovoltaïque, l'environnement et l'hydroélectricité.

Pour 2010, si l'augmentation des engagements résulte principalement d'un dossier, introduit dans le cadre de la filière environnement par une société pharmaceutique, il y a lieu de signaler que les dossiers qui connaissent à présent la croissance la plus importante sont ceux qui relèvent de la filière photovoltaïque.

Pour les autres observations de la cour relatives aux programmes examinés, je me réfère aux éléments explicatifs qui sont donnés dans le rapport qui vient d'être présenté. Ainsi, les consommations relativement faibles de certaines allocations de base relatives notamment au co-financement FEDER s'expliquent par les demandes insuffisantes des opérateurs et par les soucis de personnel du service chargé de contrôler les déclarations de créance.

À cet égard, les dispositions sont prises pour renforcer la capacité de traitement des dossiers par l'administration.

Enfin, concernant l'observation de la cour sur l'amélioration significative des demandes de primes à l'investissement introduites par les entreprises constatée en 2010 — et c'est une augmentation de 14% par rapport à l'année antérieure -, je rappellerai que l'attention de votre commission avait été attirée précédemment sur le fait que la diminution observée en 2009 présentait, avant tout, un caractère tout à fait conjoncturel que les mesures de relance avaient précisément pour but de rencontrer.

Le maintien des enveloppes budgétaires concernées avait ainsi pour objectif, d'une part d'accélérer le traitement des dossiers en cours et d'autre part d'accompagner les effets de la reprise escomptée.

Madame la Présidente, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. – Merci Madame la Ministre.

Y a-t-il des interventions, commentaires, questions?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Tout d'abord, je vous remercie pour le rapport effectué. On peut se réjouir, notamment au niveau des primes, qu'il y ait une augmentation des demandes faites par les entreprises.

J'ai cependant une petite question, mais je ne sais pas si Madame la Ministre pourra y répondre ou s'il faudra intervenir à un autre moment auprès du Ministre Marcourt. Ma question concerne les projets cofinancés par le FEDER. Vous avez soulevé, dans votre exposé, tout comme la Cour des comptes, que le taux d'utilisation était faible et que cela s'expliquait, d'une part, par la difficulté de rencontrer les demandes et, d'autre part, par les problèmes de personnel qui analyse les déclarations de créances. Si je ne m'abuse, nous avions précédemment déjà évoqué ce fait. Je ne sais plus si c'était en préfiguration 2009 ou la dernière fois. Je voulais savoir ce qu'il en était. Y a-t-il des remèdes qui sont apportés par rapport à ce problème et cela en est-il un?

(M. Noiret, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Bertouille (MR). – Je voulais aussi intervenir, sous contrôle du vice-président, rapporteur, par rapport à ce point-là, car vous avez bien spécifié, Madame la Ministre, que le nombre de dossiers présentés n'était pas importants et donc, pourriez-vous en expliquer les raisons? Y a-t-il des difficultés en termes de présentations de dossiers, en termes administratifs ou est-ce que d'autres remarques peuvent être apportées?

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux qui remplace M. le Ministre Marcourt.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, en lieu et place de **M. Marcourt,** Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – À la première question sur les allocations de base relatives au cofinancement FEDER, effectivement, ce sont à la fois des demandes insuffisantes introduites par les opérateurs, et à la fois des questions liées au personnel. Quant au personnel, les dispositions ont été prises pour renforcer la capacité de traitement des dossiers par l'administration. Cela avait déjà été constaté en 2009. Il n'en reste pas moins que le recrutement de personnel prend du temps et que la mise en place de celui-ci ne va pas tout résoudre en deux coups de cuillère à pot. Il faut

effectivement un peu de temps avant de voir l'impact clair et net et le résultat en direct sur les comptes.

Quant à la question des demandes insuffisantes introduites par les opérateurs, il est clair qu'il s'agit pour l'instant d'un contexte économique plus difficile, avec des dépenses moindre et donc, forcément, moins de dépenses à justifier, à dépenser. C'est probablement les raisons pour lesquelles on assiste à des demandes plutôt rares des opérateurs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Pour en revenir au personnel, ces mesures sont-elles mises en place depuis 2010 ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, en lieu et place de **M. Marcourt,** Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.. – Il semble que les dispositions aient été prises en 2009. Maintenant, j'avoue que j'ignore la date exacte du recrutement et de l'engagement. Il n'en reste pas moins que ce personnel doit être aussi formé et que cela prend, malgré tout, un peu de temps. C'est déjà l'exercice 2010 que nous examinons.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je reviendrai peut-être plus tard avec le Ministre Marcourt. S'il n'y a pas beaucoup de dossiers et qu'on ne sait déjà pas faire face à la demande, qu'arrivera-t-il s'il y a une reprise et beaucoup plus de dossiers introduits par les opérateurs touristiques ? Il faudrait vraiment que le personnel soit capable et formé pour faire face à la situation en temps voulu.

Mme la Présidente. – Merci. Effectivement, je crois qu'il faudra réinterroger le Ministre Marcourt en temps opportun.

Je remercie la cour pour sa présence et pour la présentation qui a été faite dans le cadre de nos compétences.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

- La séance est suspendue à 09 heures 38 minutes.

- La séance est reprise à 09 heures 50 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

QUESTION ORALE

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES GROUPES DE RÉFLEXIONS INITIÉS SUITE AUX RUMEURS D'IMPLANTATION DU GROUPE MARUSSIA EN WALLONIE »

L'ordre du jour appelle la question de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « Les groupes de réflexions initiés suite aux rumeurs d'implantation du groupe Marussia en Wallonie ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – À la faveur d'une question en Commission discutée le 3 mai dernier sur « l'implantation du groupe Marussia en Wallonie » qui faisait suite aux articles de presse ayant relaté le séjour de M. Marcourt en Russie lors de la mission princière, le ministre m'avait signalé « avoir mis en place des groupes de travail, non seulement pour voir s'il est possible, et si oui, dans quelle conditions, d'assembler, en Wallonie, les véhicules actuellement désignés, mais aussi de réfléchir sur des véhicules haute gamme qui pourraient être à motorisation électrique ».

Je me permets donc de revenir vers vous aujourd'hui afin de vous interroger sur ces groupes de travail. Ont-ils été constitués ? Avez-vous déjà eu des retours d'informations de leur part ? Pouvez-vous également nous informer sur les relations avec le groupe Marussia ? Le dossier a-t-il évolué ?

J'espère que M. le Ministre Marcourt aura préparé une réponse circonstanciée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, en lieu et place de **M. Marcourt,** Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Comme toujours, le ministre a bien sûr préparé une réponse tout à fait circonstanciée.

Lors de sa récente mission en Russie, le Ministre Marcourt a rencontré les dirigeants de la société Marussia qui ont pour objet de construire et commercialiser des véhicules sportifs de luxe dont une partie serait dotée de motorisations propres. La Russie semble avoir accumulé un certain retard dans le développement de ces nouvelles technologies. Le groupe était en recherche de partenaires européens pour leur expertise technique et également afin d'identifier des lieux stratégiques d'assemblage. Le ministre et les dirigeants de la société se sont quittés sur un accord de principe ; accord de constituer un groupe technique en Wallonie pour répondre aux questions des ingénieurs de Marussia afin de faire passer les discussions à un niveau plus concret, plus pratique.

Le Ministre Marcourt a rédigé une lettre à l'attention des dirigeants de Marussia afin de leur présenter le groupe technique précité. Le ministre les a encouragés à transmettre à ce dessein les différentes questions et à entamer la collaboration. Il y a deux semaines, la société russe a transmis ses premières demandes au groupe technique et à l'AWEx-OFI avec qui la collaboration est permanente sur ce dossier comme sur les autres.

Le groupe doit à présent se pencher sur ces premières demandes et évaluer la teneur des demandes de Marussia. La procédure de rapprochement, dont personne ne peut préjuger de l'issue, se poursuit.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Merci pour cette réponse. Nous suivrons le dossier de près. Je crois que cela peut être une belle opportunité pour la Wallonie que de pouvoir accueillir un constructeur tel que celui-là sur notre territoire.

- La séance est levée à 09 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-François Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes

Mme Chantal Bertouille, MR

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

Mme Chantal Bertouille, Présidente

M. Gilles Mouyard, MR

M. Christian Noiret, Écolo

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
AWEx-OFI	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers - Office for Foreign Investissors
DO	Division organique
FEDER	Fonds européen de développement régional
INTERREG	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
PME	Petites et moyennes entreprises
PME	Production maximale équilibrée
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
UWE	Union wallonne des entreprises